

à l'hôpital ou en ambulatoire

- un stage en gynécologie et/ou pédiatrie
- un stage libre
- Un stage selon projet professionnel : SASPAS, ou autre structure médicale...

Toujours un stage en CHU

Demain les hôpitaux privés pourront demander leur agrément à l'ARS (rien n'est encore possible)

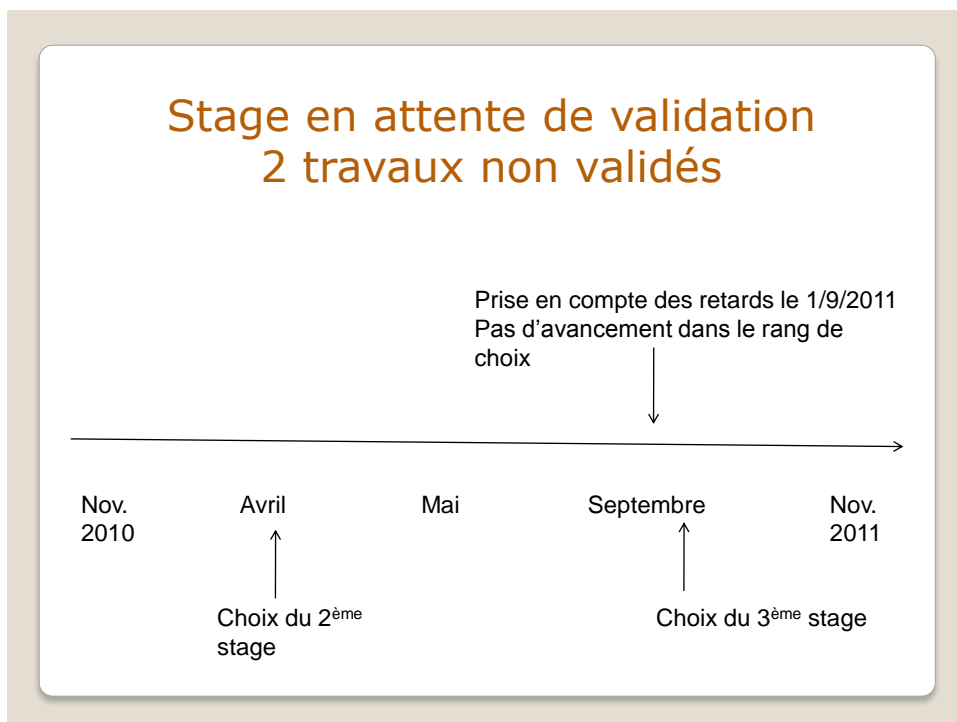
Pour répondre à certaines inquiétudes exprimées :

- Il est important de définir précisément les capacités de formation des services hospitaliers chez qui nos internes sont en stage depuis des années et celle des services des hôpitaux participant au service public qui souhaiteraient y participer.
- Le DES de MG devrait dans les années à venir passer à 4 ans. Les internes auront plus de stage en ambulatoire mais ils n'en auront pas moins à l'hôpital.

2) Validation d'un stage

Au cours de chaque stage, l'interne devra recueillir dans son portfolio, sous la direction de son Maître de stage hospitalier ou ambulatoire, au moins 2 travaux d'écriture clinique attestant que des apprentissages ont bien été réalisés à partir de situations authentiques.

Faute de validation de ceux-ci par son tuteur l'interne perdra six mois d'ancienneté pour le choix des stages.



Critères d'agrément des stages hospitaliers selon la maquette du DES

Ils sont accessibles sur le site à l'adresse :

<http://desmgidf.fr/page/agrement-des-services-hospitaliers-selon-la-maquette>

- Médecine interne, médecine polyvalente, gériatrie (>50% d'aiguë)
- Urgences : SAU
- Pôle mère-enfant : favoriser une activité de consultation (contraception, IVG, ménopause, grossesse), les urgences pédiatriques valident le pôle

Nous expérimentons des regroupements de services « **pôles pédagogiques** » qui organisent un enseignement intégré et font tourner les internes, dans le but pour les services d'accéder à la polyvalence. Les internes en sont

informés sur les fiches de présentation du stage et par des affiches lors du choix. Ils restent administrativement affectés à chaque service.

« **Apprentissages extérieurs au service** » :

Pour un interne, participer en observateur 4 à 6 demi-journées au total, sur un semestre, à des consultations ambulatoires de gynécologie, ou de pédiatrie, ou d'ORL, ou d'ophtalmologie, ou de dermatologie serait formateur et apprécié.

Le travail pédagogique des MdS hospitaliers (*claire Attali*)

Exposé théorique sur :

Les choix pédagogiques de la coordination d'IdF

Le rôle de MdS évaluant les travaux des internes : mes traces d'acquisition de compétences

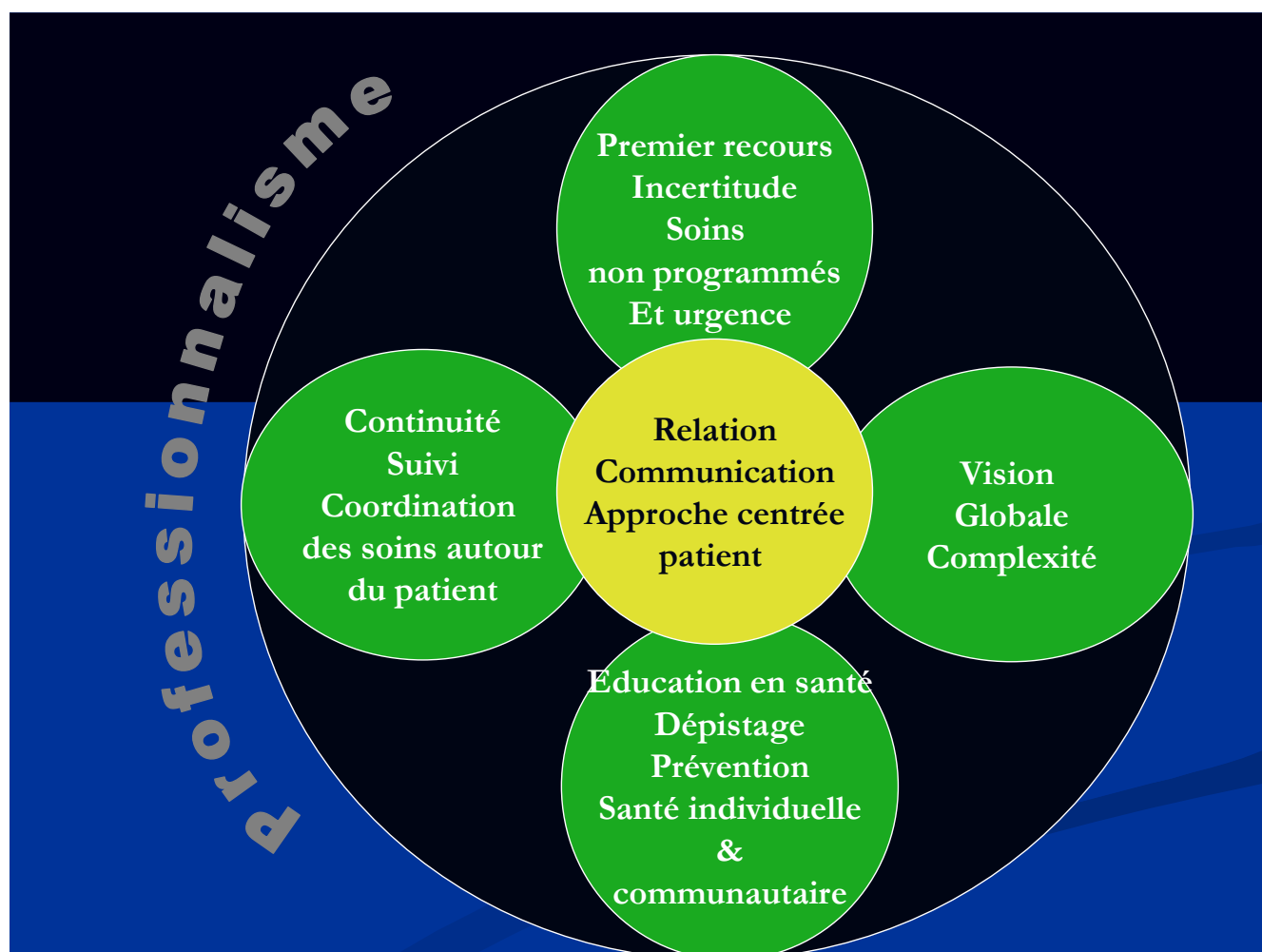
Le ppt présenté lors de la réunion est en ligne sur le site ainsi que le document l'écriture clinique dont la lecture est conseillée : <http://desmgidf.fr/page/l-ecriture-clinique>

Rappel :

Vous devez libérer les internes pour les enseignements théoriques (200 heures sur 3 ans)

Le mieux est de leur demander lors des réunions d'accueil quelles sont leurs obligations et leur planning.

Nous avons clairement entendu la demande de précisions plus pragmatiques sur ce qui est attendu comme travail pédagogique des internes. Ce qui existe actuellement dans les services est pris en compte. Le travail sur des situations cliniques vécues par l'interne est essentiellement **un travail de réflexion écrit** qui prend en compte les compétences attendues d'un futur généraliste et dont l'apprentissage pour la plupart peut se faire à l'hôpital. Nous avons actuellement une difficulté, le niveau d'exigence des 7 facultés est différent. Nous allons travailler à une harmonisation et à la production d'un guide sur l'écriture des traces d'acquisition de compétences.



Si l'on regarde le résultat des 431 évaluations de stage sur le site îdF on voit que la moyenne sur le critère enseignement est basse à 6/10 et 55 services ont moins de 3.

Le tableau des évaluations hospitaliers

Filtrer les résultats masquer

UFR:

Date: entre et

Effacer

Critère	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Moyenne
Acquisition de compétences	2	1	8	8	13	31	30	92	133	60	53	7.4
Enseignement	12	16	27	19	26	65	55	82	66	32	31	6.0
Charge de travail	7	10	16	30	25	45	38	75	83	46	56	6.6
Ambiance	11	5	5	12	14	24	20	52	92	75	121	7.7
Je conseille ce stage	12	2	12	15	11	28	30	63	81	68	109	7.5

431 évaluations pris en compte

La politique de la coordination est de mieux adapter le nombre d'internes aux capacités de formation des services tant du point de vue clinique que pédagogique.

Ainsi il vous sera demandé de préciser vos capacités de formation :

« Combien au minimum estimez-vous pouvoir former d'internes dans votre service : en dessous de ce nombre le travail pédagogique est impossible, trop de travail clinique à assurer »

« Combien au maximum pouvez-vous former d'internes dans votre service : au delà de ce nombre le travail clinique sera insuffisant pour chaque interne »

Les évaluations sur le site (voir les images sur le ppt et sur le mode d'emploi du site pour mettre en pratique)

- Accessibles 14 jours après la fin du stage
- Ne pas faire de pression sur les internes pour y avoir accès avant
- Celles du site mais aussi celles du SNJMG qui sont accessibles à partir du site îdF
- Faire un commentaire sur les évaluations lors de la demande de renouvellement d'agrément : écrire une remarque
- Réagir à une évaluation que vous jugez erronée ou injuste ou nécessitant une précision

La campagne d'agrément 2011 (cf. document mode d'emploi du site)

Les critères d'agrément des stages hospitaliers selon la maquette sont en ligne sur le site, le document doit être révisé. <http://desmgidf.fr/page/agrement-des-services-hospitaliers-selon-la-maquette>

La commission d'agrément se réunira en avril 2011

La clôture des demandes aura lieu plusieurs mois avant.

La coordination du Des de MG souhaite que la date de clôture du dépôt des dossiers soit le 9 janvier 2011 car nous attendons plusieurs centaines de demandes à traiter.

4 cas :

1. **Nouvelle demande** : il faut déposer une demande d'agrément (probablement avant le 8 janvier 2010, date à confirmer, cf. projet de lettre en annexe 2) auprès de l'ARS et de la coordination du DES d'ÎdF.
2. **Services agréés depuis 2006** : se rapporter à la durée de l'agrément obtenu.
3. **Services agréés en 2006 n'ayant pas reçu d'internes depuis 1 an** : il faut déposer une demande de renouvellement d'agrément probablement avant le 8 janvier 2010 (cf projet de lettre en annexe 2) auprès de l'ARS et de la coordination du DES d'ÎdF (cf ci-dessous).
4. **Renouvellement d'agrément pour les services agréés en 2006 recevant régulièrement des internes** :
 - soit vous serez renouvelés automatiquement jusqu'à l'an prochain
 - soit vous recevrez un courrier de l'ARS qui vous demandera
 - de déposer une demande à l'ARS avec copie à la coordination du DES d'ÎdF.

Et de

 - Mettre à jour votre fiche de présentation de stage (la date de dernière mise à jour est indiquée)
 - Préparer une note indiquant
 - Vos capacités de formation :
« Combien au minimum estimez-vous pouvoir former d'internes dans votre service : en dessous de ce nombre le travail pédagogique est impossible, trop de travail clinique à assurer »
« Combien au maximum pouvez-vous former d'internes dans votre service : au delà de ce nombre le travail clinique sera insuffisant pour chaque interne »
 - Votre analyse de vos évaluations par les internes (celles du site et celles du SNJMG)
 - L'évolution éventuelle de l'organisation du travail et du projet pédagogique
 - Insérer cette note comme une remarque sur le site avec copie papier

Rappel :

L'inscription sur le site s'effectue en 3 étapes : (lire le mode d'emploi du site)

Dans une **première étape** le service doit être agréé (pour en savoir plus sur l'agrément consultez la page : <http://desmgidf.fr/page/procedure-d-agrement-des-stages-hospitaliers>)

Dans une **seconde étape**, après avoir obtenu l'agrément de votre service, vous pourrez demander **votre mot de passe**.

Enfin, dans une **troisième étape**, muni de votre mot de passe, vous pourrez **présenter votre service sur le site** en complétant la fiche de présentation

Quand votre service est agréé vous ne pourrez être mis au choix que si vous avez présenté l'offre de stage sur le site en renseignant votre fiche de présentation.

Annexe 1

L'arrêté du 22 septembre définit les maquettes de tous les Diplômes d'Etudes Spécialisées, dont celle du DES de Médecine Générale.

Le texte initial décrivait ainsi la formation pratique des internes de Médecine Générale :

A) Trois semestres obligatoires dans des services ou départements hospitaliers agréés pour la médecine générale :

- un au titre de la médecine d'adultes : médecine générale, médecine interne, médecine polyvalente, gériatrie ;
- un au titre de la pédiatrie et/ou de la gynécologie ;

- un au titre de la médecine d'urgence.

B) Un semestre libre dans un service ou département hospitalier agréé.

C) Un semestre auprès de praticiens généralistes agréés.

D) Un semestre, selon le projet professionnel de l'interne de médecine générale, effectué en dernière année d'internat, soit en médecine générale ambulatoire (sous la forme d'un stage autonome en soins primaires ambulatoires supervisé), soit dans une structure médicale agréée dans le cadre d'un projet personnel validé par le coordonnateur de médecine générale.

Au total, quatre des six semestres s'effectuaient obligatoirement dans un cadre hospitalier.

Voici les modifications apportées par l'arrêté paru l'2010e 22 septembre :

1° Les dispositions du A sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Deux semestres obligatoires dans des lieux de stage hospitaliers agréés au titre de la discipline médecine générale :

- un au titre de la médecine d'adultes : médecine générale, médecine interne, médecine polyvalente, gériatrie ;
- un au titre de la médecine d'urgence. » ;

2° Les dispositions du B sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Deux semestres dans un lieu de stage agréé au titre de la discipline médecine générale :

- un semestre au titre de la pédiatrie et/ou de la gynécologie ;
- un semestre libre. » ;

3° Les dispositions du C sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Un semestre auprès d'un médecin généraliste, praticien agréé-maître de stage. »

Désormais, seuls deux des six semestres s'effectuent obligatoirement dans un cadre hospitalier. Le stage de gynéco/pédiatrie peut désormais s'effectuer dans un cadre extra-hospitalier (centres de planning familial, cliniques ou gynécologues libéraux par exemple), ainsi que le stage libre.

Quatre semestres peuvent donc être effectués en ambulatoire.

A noter également que le stage chez le praticien, qui s'effectuait auparavant « auprès de praticiens généralistes agréés », s'effectue désormais « auprès d'un médecin généraliste, praticien agréé-maître de stage ». Il est pour le moment difficile de savoir si cette modification (un stage prat' chez un seul maître de stage) sera effective sur le terrain.

Annexe 2 Lettres aux services agréés en 2006 ne recevant pas d'internes

Cher collègue

Le nombre d'internes entrant en DES de médecine générale va augmenter de 50 % en Novembre 2011, passant de 440 à 665. *Cette évolution très marquée sera vraisemblablement durable compte tenu de la situation de la médecine générale ambulatoire en Ile de France*

Votre service a demandé et obtenu l'agrément du DES de médecine générale en 2006 pour 5 ans. *Cet agrément arrive donc à terme échu en avril 2011.*

Votre service n'ayant pas été mis au choix durant cette période n'a pas reçu d'internes.

Nous n'avons donc pas d'éléments d'évaluation pour statuer sur ce renouvellement.

Si vous souhaitez renouveler votre demande d'agrément vous devrez le faire auprès de l'ARS et de la coordination du DES de médecine générale d'Ile de France en déposant un dossier complet avant le 8 janvier 2011.

Vous trouverez sur le site [www.http://desmgidf.fr](http://www.desmgidf.fr) tous les éléments vous permettant de remplir le dossier pédagogique (programme du DES, liste des compétences à acquérir, règles de validation du DES, définitions des différents niveaux des services selon la maquette du DES). *Vous devrez également compléter le formulaire-type de l'ARS que vous trouverez en pièce jointe et qui, lui, devra être transmis à la fois à l'ARS et à la coordination du DES de médecine générale.*

Les services mis au choix reçoivent des internes chaque semestre sauf problème ou non choix.

L'inadéquation entre le nombre des internes attendu et le nombre de postes proposés est la plus réduite possible (16/1000 en Novembre 2010), l'objectif étant que les services proposant des postes participent effectivement à l'effort de formation des internes.

Les Chefs de service recevant des internes sont considérés par le coordinateur du DES de médecine générale comme des enseignants du DES à part entière et doivent assurer un enseignement au sein de leur services et superviser des travaux d'écritures obligatoires pour les internes, à raison d'au moins 2 par stage.

Nous vous prions de croire cher collègue à nos sentiments les plus confraternels